



Les professionnels ?

Des professionnels formés à l'accompagnement de personnes en situation complexe :


- Cadre Socio-Educatif
- Éducateur Coordonnateur du Dispositif
- Éducateur Spécialisé, Moniteur Éducateur...
- Psychologue




Nous contacter :

Les coordonnateurs de l'Unité d'Hébergement :

 unitebergement@itepdelaroussille.fr

 06.98.06.47.83 ou 06.60.07.94.36
À compter du 18 août 2025

 05.49.73.98.12 (accueil ITEP)

 ITEP de la Roussille

79000 NIORT

 itep@itepdelaroussille.fr

Retrouver toutes les informations sur le site internet de l'ITEP de la Roussille :

[http:// itepdelaroussille.fr](http://itepdelaroussille.fr)



Où ?

- A l'ITEP de la Roussille
À compter du 1er septembre 2025
- Dans les structures partenaires
- Au domicile du jeune dans le cadre de visite organisée



L'Unité d'Hébergement Situation Complexe / Critique

Dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine



Délégation départementale des Deux-Sèvres



Pour qui ?



- Pour les **jeunes de 13 à 18 ans** dit en **situation de vie « complexe »** : Ces jeunes dont les troubles du neurodéveloppement ou les troubles du comportement et de la conduite ne sont pas l'unique source de leur difficulté, ce projet offre la possibilité de trouver progressivement une place dans un dispositif collectif. Autrement dit, l'objectif est de permettre à la personne de maîtriser et de repérer ses troubles afin qu'elle puisse adapter son positionnement social.

Comment ?



- L'unité dispose de 3 places en hébergement programmé et 1 place court ou moyen séjour. Cet accueil notamment pour les accueils programmés, se fait en fonction de la compatibilité des pathologies et des besoins d'accompagnement de la personne.

- L'unité proposera un temps d'accueil en hébergement et/ou journée d'une période d'un an renouvelable une fois avec une période d'essai de 2 mois. Cet hébergement pourra être modulé par les interventions du sanitaire, le lieu de vie/domicile, les ESMS et le droit commun.



Quand ?

- **350 jours, week-end et jours fériés** (hors congés de Noël et 1 week-end par mois pour faciliter les liens familiaux).
- **Le calendrier d'ouverture de l'Unité d'Hébergement** est disponible sur le site internet de l'ITEP de la Roussille.
- Sur la place d'accueil court et moyen séjour, le jeune peut être accueilli **maximum 60 jours** dans l'année civile.

Modalités d'accueil



- Le nouvel espace proposé par cette unité serait donc un sas permettant au jeune de ne plus être dépendant des effets de ses troubles mais de développer des stratégies d'adaptation. En conséquence, l'accent sera donc mis sur le travail interdisciplinaire et partenarial.
- L'équipe sera attentive au profil de chaque jeune afin qu'il soit compatible avec le collectif défini par la commission afin de **répondre au mieux aux besoins de chacun**.
- Le responsable légal du jeune doit **compléter un dossier d'inscription**. Le dossier est disponible sur le site internet de l'ITEP de la Roussille.
- Pour plus d'information, le **règlement de fonctionnement** est disponible sur le site internet de l'ITEP de la Roussille